

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NO LAS-0094**

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 2 juin 2014, le règlement suivant :

LAS-0094 Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 12 juin 2014.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF
BYLAW NO. LAS-0094**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on June 2nd 2014, the following bylaw:

LAS-0094 Bylaw concerning the occupancy of public property for bus shelters

This bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on June 12, 2014.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement